

Université

de Strasbourg

## DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération  
n°127-2020  
Point 4.1.4

### Point 4.1.4 de l'ordre du jour

#### Concessions de logement par nécessité absolue de service – Modifications de concessions

##### EXPOSE DES MOTIFS :

Le régime juridique applicable aux universités en matière de concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS) et pour les conventions d'occupation précaire avec astreinte (cf. décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, arrêté du 22 janvier 2013 et articles R2124-65 et 68 du code général de la propriété des personnes publiques) accorde aux autorités délibérantes de l'établissement la compétence d'attribution de ces concessions par nécessité absolue ou par occupation précaire avec astreinte. C'est dans ce cadre que le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution et le changement de concession de logement par nécessité absolue de service sur les différents sites de l'université, dans le respect de la charte des agents logés.

##### Site de la Faculté de géographie et d'aménagement :

Agent logé entrant : ~~M. Karim Herma~~

Agent logé sortant : ~~M. Ali Mohammad Saldi~~

Appartement de 4 pièces avec une surface de 133 m<sup>2</sup>

3 rue de l'Argonne – 67 000 STRASBOURG

Date de début de concession : 1<sup>er</sup> novembre 2020

Date de fin de concession pour ~~M. Ali Mohammad Saldi~~ : 26 août 2019

Cette concession de logement est attribuée pour permettre d'assurer une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes et des fonctions de gardiennage.

##### Site de la Faculté de médecine - Institut d'anatomie :

Agent logé entrant : *en instance*

Agent logé sortant : ~~M. Karim Herma~~

Appartement de 4 pièces avec une surface de 149 m<sup>2</sup>

1 place de l'Hôpital – 67 000 STRASBOURG

Date de début de concession : *en instance*

Date de fin de concession : 30 septembre 2020

Cette concession de logement est attribuée pour permettre d'assurer une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes et des fonctions de gardiennage.

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'attribution et le changement de concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service (NAS).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim



Christophe DE CASTELJAU